

Service Militaire Volontaire (SMV)

QU'EST-CE QUE LE SMV ?

Le SMV est une contribution du ministère des Armées dans le domaine de l'insertion citoyenne et professionnelle de jeunes Français de métropole et de l'étranger âgés de 18 à 25 ans exclus du marché de l'emploi.

Ce dispositif militaire, fondé sur l'acquisition volontaire de valeurs et d'une formation professionnelle, propose un nouveau départ à des jeunes hommes et femmes qu'il arme pour l'emploi en s'appuyant sur un réseau territorial et national de partenaires institutionnels, de collectivités, d'entreprises, d'associations et d'organismes de formation.

CONTEXTE

Chaque année, et en complémentarité de l'existence d'une large palette de dispositifs d'aide à l'insertion, de nombreux jeunes se retrouvent sans diplôme ni qualification. Les armées sont sensibles à cette situation.

LE BUT

L'objectif du SMV est l'inclusion sociale et l'insertion professionnelle durable des volontaires grâce à un accompagnement personnalisé et individualisé dans la formation. Cela se fait en redonnant à de jeunes volontaires des repères, des codes de conduite et de la confiance en eux et envers les autres.

OÙ ? COMBIEN ?

Unité à dimension interarmées, le SMV se compose aujourd'hui de trois régiments Terre respectivement à Montigny-lès-Metz, Brétigny-sur-Orge, La Rochelle et un détachement Terre à Châlons-en-Champagne, un centre de la Marine à Brest et un centre de l'armée de l'Air à Ambérieu-en-Bugey

LE RECRUTEMENT

Deux types de volontaires

VOLONTAIRE STAGIAIRE

- 18 – 25 ans
- Nationalité française résidant en métropole ou à l'étranger
- Aucun diplôme requis

VOLONTAIRE EXPERT

- 18 – 25 ans
- Nationalité française résidant en métropole ou à l'étranger
- Détenteur d'un diplôme de niveau CAP ou plus

Tous les volontaires sont rémunérés, passent le permis de conduire, vivent en internat et bénéficient

de

- La carte de réduction militaire sur le réseau SNCF,
- De la gratuité des formations,
- De la prise en charge médicale et d'accompagnements sociaux et psychologiques.

LA FORMATION

Formation militaire initiale :

1 mois / cohésion / vie en collectivité / confiance en soi.

Formation complémentaire :

4 mois / remise à niveau scolaire / permis de conduire / brevet de secourisme / missions citoyennes.

Formation professionnelle :

400 heures en moyenne d'apprentissage d'un métier / elle est modulable / adaptée en permanence au niveau et aux capacités des volontaires.